

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

14 SEPTEMBRE 2026

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion du débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

par

M. Spies, Mme Hanus et M. Fontaine

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion du débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu le débat sur les incendies dans la réserve naturelle des Hautes-Fagnes ;

- A. Considérant l'ampleur exceptionnelle de cet incendie, qui constitue une catastrophe écologique majeure pour la Wallonie ;
- B. Considérant l'engagement remarquable des services de secours, des agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE), de la Protection civile, de la Défense, des communes, des agriculteurs, des bénévoles et des renforts étrangers mobilisés dans des conditions difficiles et dangereuses ;
- C. Considérant que le risque de feux d'espaces naturels était connu, documenté par les scientifiques et débattu au Parlement de Wallonie depuis plusieurs mois ;
- D. Considérant que plusieurs questions demeurent sans réponse concernant la préparation de la Wallonie, la cartographie des accès forestiers, l'existence et la diffusion d'un indice de risque incendie, les mesures de prévention activées avant le 14 août ainsi que la chaîne décisionnelle ayant conduit à autoriser certains travaux dans une zone particulièrement sensible ;
- E. Considérant qu'une enquête judiciaire est en cours et qu'elle doit pouvoir se poursuivre en toute indépendance ;
- F. Considérant que toute enquête administrative régionale doit viser à établir l'ensemble des responsabilités institutionnelles et politiques et ne peut servir à désigner un bouc émissaire parmi les agents de terrain ;
- G. Considérant que la crise a confirmé le rôle central du DNF, sa connaissance du terrain et son ancrage territorial ;

- H. Considérant que la restauration écologique des Hautes-Fagnes nécessitera une gouvernance claire, associant les scientifiques, le DNF, le Département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) du SPW ARNE, les gestionnaires Natura 2000, les universités et les associations environnementales.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. de transmettre au Parlement de Wallonie, dans les meilleurs délais, un rapport complet sur la préparation, la gestion et le suivi de l'incendie des Hautes-Fagnes ;
- 2. de garantir que l'enquête administrative relative à l'incendie des Hautes-Fagnes porte sur l'ensemble des niveaux de décision concernés et ne se limite pas à la recherche de responsabilités individuelles au sein de l'administration ;
- 3. de présenter un état des lieux précis de la cartographie des accès forestiers, de sa couverture territoriale, de sa diffusion aux services de secours et de son intégration aux outils de gestion de crise ;
- 4. de préciser l'existence, le statut, la méthode de calcul, la diffusion et les effets opérationnels de l'indice wallon de risque incendie ;
- 5. de mettre en place, avant la prochaine saison à risque, un système public d'alerte incendie clair, gradué, compréhensible par tous et assorti de mesures de prévention concrètes ;
- 6. de renforcer les moyens humains, matériels et opérationnels du Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE) en garantissant le maintien de son ancrage territorial et de sa connaissance de proximité ;
- 7. de présenter un plan de restauration écologique des Hautes-Fagnes, fondé sur un diagnostic scientifique indépendant, doté d'un budget spécifique et associant pleinement les acteurs scientifiques, associatifs et de terrain.

P. SPIES

M. HANUS

E. FONTAINE